



l'Organisation Funéraire  
Ensemble depuis 1950

## PRÉVOYANCE OBSÈQUES

### 1- LE CONTRAT DE PRESTATIONS OBSÈQUES :

Il permet d'anticiper l'intégralité des obsèques et d'assurer aux proches de ne plus rien avoir à payer.

- Pas de frais de dossier,
- Pas de limite d'âge à la souscription.
- Pas de questionnaire médical.
- Option Tranquillité de 25 à 80 ans compris (les différentes prestations funéraires convenues au contrat seront réalisées, sans que les proches ne soient sollicités financièrement (sans reste à charge) au-delà du capital garanti le jour du décès (hors augmentation éventuelle des taxes et tiers intervenants).
- Garantie d'exécution offerte à partir de 81 ans.
- Garantie Assistance Rapatriement Monde Entier.
- Un mode de financement sur-mesure (cotisation unique, en plusieurs fois et même première prime majorée pour des cotisations périodiques moins élevées par la suite).
- Pas de cotisation viagère, la durée de cotisation est déterminée avec le conseiller au moment de la souscription.

Ce contrat n'utilise pas l'indemnité de la SPM. Celle-ci permettra le moment venu d'aider les bénéficiaires choisis à faire face aux premiers frais hors obsèques ou à les aider financièrement ; Cette somme n'est ni imposable ni rapportable à la succession.

*Un devis de prestations funéraires clair et sur-mesure est réalisé dans les moindres détails.*